Conseil d'arrondissement du 20ème arrondissement de Paris

Séance du 22 février 2021

Vœu relatif au maintien du nombre de classes dans le 20ème et particulièrement à l'école élémentaire Riblette

présenté par l'Exécutif

Considérant que le CDEN de Paris s'est réuni le 11 février pour débattre de la carte scolaire ;

Considérant qu'à la suite de cette réunion, au regard de la baisse des effectifs, une fermeture de classe reste envisagée à l'école élémentaire Riblette ;

Considérant la forte mobilisation des enseignants et des parents qui s'est organisée pour protester contre cette possible fermeture.

Considérant le nombre important d'enfants porteurs de handicap dans cette école, spécificité qui ne semble pas avoir été prise en compte lors de la décision ;

Considérant la situation sanitaire qui proscrit les sureffectifs dans des espaces confinés ;

Considérant les écarts important de situation sociale des familles, desquels la moyenne IPS rend très imparfaitement compte ;

Considérant enfin, qu'une logique comptable ne peut être la ligne directrice d'une politique éducative ;

Sur proposition d'Éric Pliez Maire, le Conseil du 20e arrondissement demande par ce vœu au Directeur Académique de l'Éducation Nationale de :

- surseoir à toutes les fermetures injustifiées de classes dans le 1er degré dans le 20ème arrondissement ;

- qu'au CDEN de juin la fermeture de la classe prévue à l'élémentaire Riblette soit abandonnée.